

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 septembre 2024**

**Etaient présents :** Jérémie DENOIX, Céline POISOT, Bruno DUCRET, Bruno MARINONI, Sébastien THOMAS, Jérôme MOUGIN, Fabrice GASNET, Raoul GAGLILOLO, Corine RENARD,

**Absent excusé:** Sylvain MONTEIL qui donne pouvoir à M. MOUGIN

**Absent :** Jean-Baptiste CHOUET

La séance est déclarée ouverte à 20h00, M. Jérôme MOUGIN est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 5 juillet 2024, à l'unanimité**

**Approbation du rapport d'activité 2023 de la CCPMC, à l'unanimité**

**Présentation du Rapport Prix et Qualité du SPANC 2023**

**DECISION MODIFICATION AU BUDGET 2024**

Afin de pouvoir régler la facture du SIED 70 pour les travaux d'extension du réseau d'électricité Rue des Tisserands, il convient de prendre une décision modificative au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

D 023 : Virement à la section d'investissement	+ 5 000.00 €
D 204182 : Subv org. publics divers - Bâtiments et installations	+ 5 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 5 000.00 €
R 741121 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+ 5 000.00 €

A l'unanimité

**ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2025**

Après présentation de l'état d'assiette des coupes proposé par les services de l'ONF pour l'exercice 2025, le Conseil municipal décide de retenir les parcelles 21 (éclaircie), 31 (affouage), 34 (affouage), 50 et 51 (vente bloc par l'ONF).

A l'unanimité

**REHABILITATION DU PRESBYTERE. CHOIX DU PROJET D'AMENAGEMENT**

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment du presbytère pour l'aménagement de logements locatifs, M. le Maire expose aux membres du Conseil les 3 propositions d'aménagement, hypothèse 1, 2 et 3, proposées suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet BERGERET & ASSOCIES de Vesoul.

L'hypothèse 1 consiste en un réaménagement complet du logement existant, de type T5, pour une surface de 140.4 m<sup>2</sup> avec une estimation globale du coût du projet de 328000.00 € HT frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes compris

L'hypothèse 2 et l'hypothèse 3 consistent en l'aménagement de deux logements de type T3, le premier d'une surface de 64,6 m<sup>2</sup> et le second d'une surface de 65.8 m<sup>2</sup>. Seul l'agencement à l'intérieur des logements diffère d'une hypothèse à l'autre.

Département de la Haute Saône

MAIRIE  
**AUTHOISON**  
70190

L'estimation globale du coût de l'hypothèse 2, frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes compris, est d'environ 400000.00 € HT

L'estimation globale du coût de l'hypothèse 3, frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes compris, est d'environ 398000.00 € HT

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal déclare, à l'unanimité:

- choisir le projet décrit dans l'hypothèse 3 proposée par le cabinet BERGERET & ASSOCIES
- demander à M. le Maire de rechercher les subventions possibles (DETR, DSIL, Effilogis....) pour aider au financement de ce projet

Vu pour être publié le 10 octobre 2024,

Le Maire,

